

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 13 fr. 50. - Six mois, 26 fr. - Un an, 50 francs. - Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois, 15 francs. - Les autres départements et l'étranger, les frais de la poste en plus.

BUREAU : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. - A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. - A Lille, rue du Car-Saint-Etienne 9 bis. - A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^{ie}, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, - A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 8 JANVIER 1892

ADOLPHE DENNERY

Ses heures sont comptées. Quand paraîtront ces lignes la mort sera venue pour lui. L'auteur de tant de drames et de mélodrames célèbres aura comparu devant l'auteur de toutes choses, le directeur immuable du théâtre de l'Univers.

Dans « l'au-delà » où le sort compta l'appel, M. Adolphe Dennery n'emportera pas seulement de beaux actes; il y emportera aussi de belles actions. Il avait le cœur aimant et l'âme charitable. Il était presque aussi fécond en œuvres de charité qu'en pièces de théâtre.

La vie lui fut bonne et sa vieillesse aura été heureuse par-dessus toutes. Il n'eût jamais qu'une tristesse, celle qui causa la décadence du mélodrame, genre qui fit son nom et sa fortune et dans lequel il est resté un maître jusqu'à la fin.

Mais il avait été plus qu'un des maîtres du théâtre; un instant il en fut aussi l'arbitre suprême. Ceci nous ramène à l'époque où il régnait à la Porte-Saint-Martin, ayant son appartement dans l'immeuble même du théâtre, et président de la aux destinées des œuvres nouvelles.

On ne saurait songer à établir la nomenclature exacte des ouvrages de M. Adolphe Dennery; leur nombre s'élève à un chiffre d'autant plus colossal qu'ils ont tous été faits en collaboration. Qui, cet homme qui a dominé par son autorité plusieurs générations d'écrivains, au théâtre, n'était ni un inventeur, ni un créateur.

On ne saurait songer à établir la nomenclature exacte des ouvrages de M. Adolphe Dennery; leur nombre s'élève à un chiffre d'autant plus colossal qu'ils ont tous été faits en collaboration. Qui, cet homme qui a dominé par son autorité plusieurs générations d'écrivains, au théâtre, n'était ni un inventeur, ni un créateur.

On ne saurait songer à établir la nomenclature exacte des ouvrages de M. Adolphe Dennery; leur nombre s'élève à un chiffre d'autant plus colossal qu'ils ont tous été faits en collaboration. Qui, cet homme qui a dominé par son autorité plusieurs générations d'écrivains, au théâtre, n'était ni un inventeur, ni un créateur.

On ne saurait songer à établir la nomenclature exacte des ouvrages de M. Adolphe Dennery; leur nombre s'élève à un chiffre d'autant plus colossal qu'ils ont tous été faits en collaboration. Qui, cet homme qui a dominé par son autorité plusieurs générations d'écrivains, au théâtre, n'était ni un inventeur, ni un créateur.

toutes les œuvres, s'associant tous les talents, faisant et défaisant les renommées. Auteur de lui, parmi ses principaux collaborateurs figurèrent tour à tour Cormon, Jules Brésil, Anicet Bourgeois, Charles Edmond, Jules Verne, Barbé, Moquard, le secrétaire de Napoléon III.

Parmi ses familiers et ses commensaux, alors qu'il habitait l'immeuble de la Porte-Saint-Martin, nous trouvons Paul de Saint-Victor, Aurélien Scholl, Marc Fournier, de Saint-Valry, Victor Séjour, Paul Ménérier, Cormon... Hélas ! combien sont morts de ceux-là !

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

Le dégrèvement, qui s'élève à 46.000.000 résulte d'une diminution des taxes fixes; de la suppression des droits de greffe, du droit de timbre sur les actes d'avoués et d'une partie des droits d'enregistrement sur certains exploits d'huissiers.

BOURSE DE PARIS DU 8 Janvier 1892

Table of stock market data for Paris, including various bonds and shares with columns for course, value, and price.

BOURSE DE LILLE DU 8 Janvier 1892

Table of stock market data for Lille, including various bonds and shares with columns for course, value, and price.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
La mort du vice-roi d'Égypte. Londres, 8 janvier. - La mort du khédive a causé une profonde émotion à Londres; le Daily Telegraph dit à ce sujet: « La mort de Tewfik-Pacha est un événement certain à déplorer, mais elle ne peut être considérée comme un désastre irréparable. Il est guère probable que la France, malgré son désir de voir se terminer l'occupation britannique, cherchera à s'attacher ce but en dérangeant l'ordre légitime de la succession. »

Un savant autrichien mort de l'influenza

Vienne, 8 janvier. - M. Ernst Brucke, le célèbre professeur de physiologie et d'anatomie microscopique, vient de mourir de l'influenza.
Un nouvel Haroun-al-Raschid. Moscou, 8 janvier. - Ayant entendu parler de la difficulté qu'éprouvait les pauvres gens à acheter du pain par faibles quantités, le grand-duc Serge, gouverneur de Moscou, a voulu s'en assurer par lui-même. Déguisé en moujik, il se présente chez un boulanger et demande pour tout paiement un morceau de pain de la valeur de deux sous.

LES MARCHÉS A TERME

Table of commodity market prices for various goods like wheat, oil, and other commodities.

LA DESCENTE DE CROIX

LE BUDGET. Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget de l'Algérie.
LA MÈRE GRAVURE. Elle a été tirée des exemplaires sur papier de Hollande et Chine, dont le prix de vente, pour les abonnés-artistes, est fixé exceptionnellement à...